

Essonne

N° 394

Journal



District de l'Essonne de Football

Infos clubs (p. 1 à 5)

Procès Verbaux (p. 6 à 15)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 Octobre

Ce lundi 15 Octobre, le District de l'Essonne de Football organisait son Assemblée Générale Ordinaire.

Avec 86% des clubs présents, les dirigeants essonnais étaient présents en nombre pour participer à cette A.G, où les dirigeants sont revenus sur divers sujets tels que les orientations F.A.F.A 2018-2019 avec Vincent PLUSQUELLEC, sur la présentation des actions techniques avec Damien ROY, ou encore l'occasion de présenter la future application mobile du District. Cette application, gratuite, sera disponible d'ici quelques semaines, et consistera à un agenda électronique dynamique. Une partie « Club », permettra aux clubs du district, de communiquer sur leurs actualités, à destination des utilisateurs de l'application.

Lors de cette AG, les récompenses du Bénévole du Mois, et du concours Foot Citoyen ont également été remis. Plus d'information et photos disponibles sur notre site internet.



FUTSAL



Saison 2018-2019

Critérium

U13

Rassemblements

U7-U9 & U11

Plus d'infos : essonne.fff.fr / 01.60.84.93.23

UN COUP DE POUCE POUR LES LICENCIÉS FRANCILIENS

Dans le cadre de leur partenariat, noué autour de valeurs et d'intérêts communs, la Ligue de Paris Île-de-France et le Crédit Mutuel continuent de s'activer de concert pour le bien des clubs et des licenciés franciliens. Ainsi pour la saison à venir et afin de faciliter l'accès au football en région parisienne, le Crédit Mutuel met en place un Chèque Sport d'une valeur de 40 euros à valoir sur le prix de sa licence ou de son équipement sportif. Une aide financière qui doit permettre à un maximum de personnes d'assouvir leur passion du football sur les terrains d'Île-de-France ou de découvrir ce sport qui allie solidarité et proximité, deux grandes valeurs portées par la Ligue et son partenaire du Crédit Mutuel.

Voici à télécharger le [Chèque Sport](#) et à compléter avant de le remettre à une Caisse du Crédit Mutuel.

Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, [en cliquant ici](#).

Formations Dirigeants 2018-2019

Retrouvez les formations d'ores-et-déjà prévues par le District de l'Essonne de Football pour les dirigeants au cours de la saison prochaine, [en cliquant ici](#).

NOUVEAUTÉ POUR LES LICENCIÉS FÉMININES

Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Pour les formations techniques et arbitrages, vous devez nous faire parvenir vos bons de formations ainsi qu'un chèque de caution de 50€, en cas d'absence à l'ouverture de la formation.

Vous trouverez les bons à télécharger en cliquant sur le lien suivant : <https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formations/>

SUBVENTION CLUB : LA CAMPAGNE DU DÉPARTEMENT EST LANCÉE

Le Conseil départemental favorise le sport pour tous, en soutenant les associations sportives essonniennes dans le fonctionnement de leur structure.

Le soutien départemental est conditionné au soutien de la collectivité locale de référence et à la participation au dispositif « Tremplin Citoyen » en faveur des jeunes mis en place par le Département.

L'aide est versée en fonction du nombre de licenciés (7€ par licencié) et versée aux clubs comprenant plus de 30 licenciés, excepté pour les clubs se situant sur des communes relevant du dispositif de ruralité.

Cliquer sur le lien suivant pour avoir plus d'informations et pour effectuer votre demande de subvention : <http://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/associationsessonnefr/demander-une-subvention/#sport>

DES BONS POUR SOUTENIR VOS PROJETS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la F.F.F. soutient les projets de formation. Il a ainsi été créé des bons formation destinés à financer une partie de la participation de vos candidats aux différents modules des Certificats Fédéraux.

NB : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Suite à la victoire de l'équipe de France à la Coupe du Monde 2018, la F.F.F. a décidé de revaloriser l'enveloppe initiale attribuée en faveur de la formation ; le dispositif s'en trouve quelque peu modifié.

Trois types de bons formation existent :

1/ Bon formation Educateurs

. Pour les modules de formation U6/U7 à U15 + animatrice fédérale, chaque licencié bénéficie de 2 « bons formation » de 25 € pour chaque module de 16h ou moins effectué durant la saison 2018/2019.
. Pour les modules composant les Certificats Fédéraux de Football 3 et 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations continues de niveau 3 et 4, le dispositif est inchangé : 1 bon formation par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons par saison.

2/ Bon formation Arbitres

Pour la saison 18/19, chaque candidat à une formation initiale d'arbitre bénéficie de 2 « bons de formation » de 25 € pour le module de formation correspondant.

3/ Bon formation Dirigeants

Dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants, chaque licencié bénéficie de 2 « bons formations » de 25 € pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 18/19.

Rappel : ces bons s'utilisent à la manière d'un chèque restaurant lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au service de la formation de la Ligue ou du District.

Arbitrage : 2ème session de formation

Les inscriptions pour la deuxième session de formation arbitres à 11 et à 8 sont ouvertes aux dates suivantes :

- Samedi 10 novembre 2018
- Dimanche 11 novembre 2018
- Dimanche 18 novembre 2018
- Samedi 24 novembre 2018

Cette session accueille les très jeunes arbitres dès l'âge de 13 ans à la formation initiale d'arbitrage.

Statut du candidat très jeune arbitre après la formation :

Le candidat après avoir été reçu à l'examen des connaissances, aura le statut de « très jeune arbitre » et continuera à se perfectionner en participant aux manifestations qui seront organisées par la CDA (stage de perfectionnement test théorique et physique) et par le district (actions départementales du foot animation) afin de représenter son club pour la saison.

Statut du candidat après validation pratique à partir de 15 ans :

Le candidat dès l'âge requis « 15 ans » après avoir été validé à l'examen du match pratique ,aura le statut de « jeune arbitre district » Le jeune arbitre pourra officier sur les rencontres U15 du samedi après-midi.et pourra représenter son club au cours de la saison .

Fiche d'inscription [à télécharger](#), et à remettre au plus tard 10 jours avant l'ouverture du stage.

Groupes et Calendriers 2018-2019

Nous avons le plaisir de vous informer que les groupes et calendriers sont consultables sur notre site ainsi que dans vos footclubs. Vous trouverez également à télécharger [le calendrier général 2018-2019](#).

Les calendriers et les groupes des dernières divisions U15/U17/U19 et +55 ans sont maintenant consultables pour débiter la compétition les 29 septembre/30 septembre.

Pour les +55 ans. En raison du nombre important d'équipes (14) en Critérium +55 ans, la Commission a pris la décision de modifier le calendrier. Deux poules de huit ont été créées au lieu d'une seule poule. La date de reprise du Championnat a donc été modifiée.

LE DISPOSITIF F.A.F.A REVIENT

Pour cette saison, la FFF a dégagé une enveloppe de 16,5 millions d'euros pour le développement et la structuration du football amateur, soit 10% d'augmentation. Ce Fonds d'Aides au Football Amateur (FAFA), géré par la Ligue de Football Amateur (LFA), est destiné aux 13 Ligues, 90 Districts et 17000 clubs amateurs. Il peut financer de l'emploi, de l'équipement, du transport et de la formation.

Comme lors de la saison dernière, le FAFA prévoit des options de financement en plus, en matière d'équipements, d'aide à l'emploi, pour les territoires en difficulté et pour les projets liés au programme Héritage de la Coupe du monde féminine de la FIFA 2019.

Retrouvez les documents du cahier des charges en [cliquant ici](#).

- Suivi des Compétitions
- Foot d'Animation
- Terrains et Équipements
- Statuts et Règlements
- Statut des Éducateurs
- Foot Diversifié

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, IZARD
MM BEAUJOUAN, M. BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC,
MOZGALA, RAMACKERS, LE BOULC'H

PV du 16 octobre 2018

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des + 45 ans (de couleur grise) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches des compétitions féminines seront éditées (rose) dès l'établissement des compétitions.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la mairie de Lisses

Interdiction d'utiliser temporairement le terrain synthétique et vestiaires du complexe Diagona.

A compter du mardi 28 août 2018 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Morigny Champigny

Fermeture du terrain d'Honneur du Complexe Sportif Jean Coumbel, du samedi 15 septembre au dimanche 18 novembre 2018, pour réfection du terrain.

CALENDRIERS

Féminines

Courriel d'Etampes nous informant du forfait général de son équipe U16F à 7 en Poule B.
Amende réglementaire.

Courriel d'Evry nous informant du forfait général de son équipe U16F à 7 en Poule A.
Amende réglementaire.

Courriel de Sud Essonne demandant l'engagement d'une équipe U16F à 7.

La Commission engage cette équipe en Poule B à la place d'Etampes.

Programmation des rencontres :

Match n°21034557 Sud Essonne / Bruyères à jouer à une date ultérieure.

Match n°20575685 Ris Orangis / Sud Essonne à jouer à une date ultérieure.

U15

Courriel des Antillais de Vigneux nous informant du forfait général de son équipe U15 D4/D.
Amende réglementaire.

Courriel de Saclas-Méréville demandant l'inscription d'une deuxième équipe en U15.

La Commission engage cette équipe en D4/D.

Programmation des rencontres :

Match n°20575695 Saclas-Méréville / Orsay Bures à jouer le 27 octobre 2018.

Match n°20575685 Villejust – Saclas Méréville à jouer à une date ultérieure.

Match n°20575701 Villemoisson – Saclas Méréville à jouer à une date ultérieure.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Féminines

Boissy sous Saint Yon

Les rencontres à domicile de son équipe U16F évoluant en Poule A auront lieu à 14 h 30 été comme hiver.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

Palaiseau

Les rencontres à domicile de ses équipes U16F évoluant en Poules A et B auront lieu à 12 h 15 été comme hiver au stade Collet (terrain synthétique).

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

U15

MNVDB

Les rencontres à domicile de ses équipes U15 évoluant en D3/C et D4/D auront lieu à 14 h été comme hiver.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

U17

Boissy sous Saint Yon

Les rencontres à domicile de son équipe U17 évoluant en D3/A auront lieu à 15 h.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

FOOT FÉMININ

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Palaiseau / Massy * U16F à 7 * Poule A

VYC / Boissy Ss/ St Yon * U16F à 7 * Poule A

Bruyères / Fleury * U16F à 7 * Poule B

Accord de la Commission

Match n° 21059784 du 20 octobre 2018

Massy / Athis Mons * Seniors F à 11

Demande d'Athis Mons via Footclub pour reporter la rencontre à une date ultérieure.

Au regard du motif évoqué et sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

Rencontre maintenue le 20 octobre 2018.

Match n° 21034557 du 13 octobre 2018

Etampes / Bruyères * Seniors U16F à 7 * Poule B

Courriel d'Etampes, le 12 octobre 2018, à 11h53, nous informant de son forfait avisé.

La Commission enregistre le 1er forfait d'Etampes.

COUPE ESSONNE SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 14 OCTOBRE 2018

1er et dernier rappel.

En cas de non utilisation de la FMI, la Commission demande la feuille de match papier ou sa copie au club vainqueur pour sa réunion du 23 octobre 2018, sous peine de match perdu (art. 13.2 du RSG de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux clubs et à l'arbitre sur la non transmission de la FMI.

Aigle Fertoise / Champcueil

Villiers sur Orge / Longjumeau

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 7 OCTOBRE 2018

D5/A

Ris Orangis / Pays Limours Entente
Reprise du dossier.
Rapport du club recevant. Remerciements.
1er avertissement et amende à Ris Orangis pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Dourdan / VYC * D1
Gif / Lissois * D2/B
Etampes / Savigny * D3/B
Linas Monthléry / Wissous * D3/B
VYC / Arpajonnais * D4/A
Port. Ris Orangis / Gif * D5/B
Villabé / Milly Gatinais * D5/C
Accord de la Commission

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 7 OCTOBRE 2018

D2/B

Saint Cyr / Saintry
Reprise du dossier.
Réception d'une feuille de match papier.
Rapport club recevant. Remerciements.
Lecture de la feuille de match.
La commission enregistre le score : 1-1.
1er avertissement et amende à Saint Cyr pour Dirigeant ne maîtrisant pas l'application.
La Commission demande à Saint Cyr de se rapprocher du District.

FMI NON PARVENUES DU 14 OCTOBRE 2018

D1

Orsay Bures / Dourdan
La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 23 octobre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclub

Dourdan / Fontenay Vicomte * D1
Arpajonnais / Ballainvilliers * D2/B
Port. Bretigny / Saint Cheron * D2/B
Accord de la Commission.

Match n° 20579157 du 7 octobre 2018

Saint Cheron / Sud Essonne* D2/B

Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le 2ème forfait de Sud Essonne.
Amende réglementaire.

COUPE ESSONNE U15

Match n° 21043501 du 3 novembre 2018

Trois Vallées / Antillais de Vigneux

Suite au forfait général des Antillais de Vigneux, Trois Vallées est qualifié pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2018

D3/D

Ris Orangis / Pays de Limours
Reprise du dossier.
Rapport du club recevant. Remerciements.
1er avertissement et amende à Ris Orangis pour dirigeant ne maîtrisant pas la tablette

D4/B

Plessis Paté / Champcueil-Soisy
1er et dernier rappel.
Reprise du dossier.
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score 5-0 pour Plessis Paté.
Rapports non reçus de la part des deux clubs.
1er avertissement et amende à Plessis Paté et Champcueil-Soisy pour refus de faire la FMI.

D4/C

Bruyères / Plessis Paté
Reprise du dossier.
Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le score 4-0 pour Bruyères.
Rapports non reçus de la part des deux clubs.
1er avertissement et amende à Bruyères et Plessis Paté pour refus de faire la FMI.

D4/E

Sainte Geneviève / Trois Vallées
Réception d'une feuille de match papier.
Rapport du club visiteur. Remerciements.
Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le score 6-1 pour Sainte Geneviève.
1er avertissement et amende à Sainte Geneviève pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

FMI NON PARVENUES DU 13 OCTOBRE 2018

D4/A

Sainte Geneviève / Palaiseau-Villebon
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score 1-13 pour Palaiseau-Villebon.
1er avertissement et amende à Sainte Geneviève pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

D4/C

Plessis Paté / Boissy Ss/ St Yon
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score 3-1 pour Plessis-Paté.
2ème avertissement et amende à Plessis Paté pour non connaissance des identifiants.

D4/D

Orsay Bures / Montgeron
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score 5-8 pour Montgeron.
La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 23 octobre 2018.

D4/E

Sainte Geneviève / Breuillet
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match papier.
La Commission enregistre le score 0-2 pour Breuillet.
2ème avertissement et amende à Sainte Geneviève pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Demandes de changement de terrain via Footclub

Dourdan / Evry * D2/A
MNVDB / Saclas Méréville * D3/C
Palaiseau / Morsang sur Orge * D3/D
Athis Mons / Ste Geneviève * D4/A
Sgpp-Saintry / Ste Geneviève * D4/A
Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-club avec accord des deux clubs

Fleury / Juvisy Academie * D1
VYC / Massy * D1
Bruyères / Draveil * D4/C
Montgeron / Mily Gatinais * D4/D
Villabé / Révélation Fa* D4/E
Accord de la Commission

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-club

Vigneux / Grigny * D3/A
Fleury / VYC * D3/C
Villabé / Vertois-Font-St Vrain * D4/A
Accord de la Commission

Match n° 20575340 du 13 octobre 2018

Grigny / Savigny * D3/A
Courriel de Grigny demandant le report de la rencontre.
En raison du motif évoqué le match est reporté au 27 octobre 2018.
Accord de la Commission.

Match n° 2075429 du 13 octobre 2018

Villabé / Athis Mons * D4/A
Demande de report d'Athis Mons.
La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 20573652 du 20 octobre 2018

Bondoufle / Epinay sur Orge * D3/C
Demande de report match de Bondoufle via Footclub.
En raison, du motif évoqué la rencontre est reportée à une date ultérieure.
Accord de la Commission.

Match n° 20575526 du 20 octobre 2018

Ballainvilliers / Morangis * D4/B
Demande de report de Ballainvilliers.
La Commission ne peut donner son accord et maintient la rencontre le 20 octobre 2018, cette journée étant inscrite au calendrier.

Match n°20575708 du 20 octobre 2018

Villejust / MNVDB* D4/D
Demande d'inversion de match de Villejust via Footclub.
Accord des deux clubs.
Le match retour se jouera à Villejust le 23 mars 2019.

Match n°20575254 du 17 novembre 2018

Savigny / Igny* D2/B

Demande d'inversion de match de Savigny via Footclub.
Accord des deux clubs.
Le match retour se jouera à Savigny, le 11 mai 2019.
Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE U17

FMI NON PARVENUES DU 14 OCTOBRE 2018

Montgeron / Grigny Fc
Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le forfait de Grigny Fc.
Montgeron qualifié pour le prochain tour.
Amende réglementaire.
1er avertissement et amende à Montgeron pour Absence de la tablette.
En cas de Forfait, l'établissement de la FMI est nécessaire.

Match n° 21043646 du 14 octobre 2018

Bruyères / Coudraysien
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le forfait de Bruyères.
Coudraysien qualifié pour le prochain tour.
Amende réglementaire.
Frais d'arbitrage à la charge de Bruyères (art. 9.1 du Rgt de la Coupe).

CHAMPIONNAT U17

Matchs à jouer le 28 octobre 2018

Montgeron / Igny * D2/A
Saint-Germain les Arpajon * D4/A

Demandes de changement de terrain via Footclub

Athis Mons / Massy * D3/A
Verrières le Buisson / Lissois * D4/B
Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-club avec accord des deux clubs

Palaiseau / Fleury * D1
Massy / Ris Orangis * D3/A
Accord de la Commission

CHAMPIONNAT U19

Demande de changement de terrain via Footclub

Villabé / Ollainville * D3/BB
Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-club avec accord des deux clubs

Viry Chatillon / Soisy sur Seine * D1
Massy / Ris Orangis * D3/A
Accord de la Commission

Match n° 20599158 du 21 octobre 2018

Brétigny / Evry* D1
Demande de modification d'horaire de Brétigny via Footclub pour jouer à 17h en baisser de rideau des U17 nationaux.
Accord de la Commission.

Match n° 20599162 du 21 octobre 2018

Mennecy / Tremplin Foot* D1

Demande de modification d'horaire de Mennecy via Footclub pour jouer à 12h.

Accord de la Commission.

Match n° 20601327 du 4 novembre 2018

Savigny / Verrières le Buisson* D2/A

Demande de Savigny pour inverser le match.

Accord des deux clubs.

Le match retour se jouera à Savigny le 14 avril 2019.

Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 14 OCTOBRE 2018

Lissois / Longjumeau

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre la victoire de Lissois 8-0.

Lissois qualifié pour le prochain tour.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non transmission de la FMI pour sa réunion du 23 octobre 2018.

Match n° 21047332 du 14 octobre 2018

Saint Germain les Arpajon / Les vieux du foot

Suite à un problème de FMI, la Commission demande aux Vieux du Foot, le résultat de la rencontre pour sa prochaine réunion du 23 octobre 2018

Match n° 21047336 du 14 octobre 2018

Ballancourt / Air France

Courriel d'Air France nous informant du forfait avisé de son équipe, Ballancourt qualifié pour le prochain tour.

Match n° 21047348 du 14 octobre 2018

Lissois / Longjumeau

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre la victoire de Lissois 8-0.

Lissois qualifié pour le prochain tour.

Match n° 21047353 du 14 octobre 2018

Grigny US / Champcueil

Courriel de Champcueil nous informant du forfait avisé de son équipe, Grigny US qualifié pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 7 OCTOBRE 2018

D3/D

Grigny US / Molières

Reprise du dossier.

1er avertissement et amende à Grigny pour refus de faire la FMI.

D3/B

Benfica Yerres / Villemoisson

Reprise du dossier.

Rapport du club visiteur. Remerciements.

1er avertissement et amende à Benfica Yerres pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

D4/B

Benfica Yerres / Milly Gatinais

Reprise du dossier.

Rapport club recevant. Remerciements.

Rapport club visiteur. Remerciements.

1er avertissement et amende à Boissy pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

Demandes de changement de terrain via Footclub

Linan Monthléry / Vigneux * D1

Les Vieux du Foot / Morangis Chilly * D3/A

Bergeries / Verrières le Buisson * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclub avec accord des deux clubs

Brunoy / Saint Cheron * D3/B du 17/03/19 au 10/03/19

Accord de la Commission

Match n° 20596196 du 7 octobre 2018

Jeunesse Etampoise / MNVDB * D3/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 11 octobre 2018.

Ladite Commission donne match perdu par forfait à MNVDB (-1 pt, 0 but), pour en attribuer le gain à Jeunesse Etampoise (3 pts, - 5 buts).

La Commission enregistre le 1er forfait de MNVDB.

Match n° 20516380 du 7 octobre 2018

Port. Saint Michel / Viry Chatillon * D3/D

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 11 octobre 2018.

Ladite Commission donne match perdu par pénalité à Viry Chatillon (-1 pt, 0 but), pour en attribuer le gain à Port. Saint Michel (3 pts, - 1 but).

CHALLENGE +45 ANS

1ere et unique demande.

La Commission demande la feuille de match ou sa copie aux clubs vainqueurs pour sa réunion du 23 octobre 2018, sous peine de match perdu (art. 13.2 du RSG de la Coupe).

Aigle Fertoise / Boussy Quincy

Champcueil / Draveil

Morsang / Aop Corbeil

+45 ANS

Demande de changement de terrain via Footclub

VYC / Marolles * Poule B

Courcouronnes / Breuillet * Poule E

Port. Ris Orangis / Orsay Bures * Poule F

Accord de la Commission.

Match n° 20594935 du 7 octobre 2018

Longjumeau / So Vertois * Poule D

Reprise du dossier.

La Commission fixe la rencontre le 28 octobre 2018.

+55 ANS

Demandes de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclub avec accord des deux clubs

Saint Michel / Sud Essonne * Poule A du 21/10 au 18/10/2018

Accord de la Commission

Match n° 20981086 du 14 octobre 2018

Itteville / Villabé * Poule A

Reprise du dossier.

La Commission fixe la rencontre le 28 octobre 2018.

Commission Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEGOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD, H.ELOUMAMI, MC. PERRAUT, J.FREDAL, S.AIME

CDFA : D.ROY
CD : V. POLLET
Excusés : R.DIAZ, M.BAKKOUCH

PV du 15 Octobre 2018

U8-U9

TREPLIN FOOT : pris note que vous n'avez que 4 équipes engagées

U10-U11

CO SAVIGNY : pris note des travaux sur votre terrain synthétique ; accord de PARAY pour vous recevoir le 13/10/18

FC VILLIERS : match du 06/10/18 : bien reçu les feuilles de match par mail, mais pensez à les amener au DEF et à les mettre dans les enveloppes

FC LISSOIS/ US PALAISEAU : matchs du 13/10/18 : il serait bien de nous faire parvenir les feuilles de présence ainsi que l'enveloppe remplie avec l'identité des 2 clubs, ainsi que les scores des rencontres

US GRIGNY/FC MASSY 91 : demande de report de la rencontre du 29 septembre : nous demandons aux deux clubs de s'arranger et de nous proposer une date, avant la fin de la 1ère phase (le mieux serait de jouer pendant les vacances de Toussaint)

FC EPINAY ATHLETICO : match du 06/10/18 : bien reçu les feuilles de match par mail, mais pensez à les amener au DEF et à les mettre dans les enveloppes

U12-U13

CO SAVIGNY/ FC ETAMPES : J 4 du 10/11/18 poule C : le retour de l'enveloppe au District reste à la charge de SAVIGNY

CO SAVIGNY/FC MORANGIS-CHILLY : J 5 du 17/11/18 poule C : le retour de l'enveloppe au District reste à la charge de SAVIGNY

FC VILLIERS : match du 06/10/18 : bien reçu les feuilles des matchs par mail mais pensez à les amener au DEF et les mettre dans les enveloppes

INFORMATIONS :

FC VILLIERS : pris note de votre nouveau numéro d'affiliation et de votre nouvelle appellation

MATCH A JOUER LE 20/10/18

U10/U11

FCO VIGNEUX / FC FLEURY « B » poule D
BONDOUFLE AC / FC BALLANCOURT poule H

U12 / U13

US GRIGNY/FC MASSY 91 poule A
TREPLIN FOOT / CO ULIS poule A

FEUILLES MANQUANTES :

U10/U11

J 1 du 29/09/18

US GRIGNY/FC COUDRAYSIEN poule J
DREAM TEAM MASSY/FC VILLIERS SUR ORGE poule M

J 2 du 06/10/18

ES VIRY/FC MILLY poule B
PARAY FC/ EVRY FC "B" poule F
ES LONGJUMEAU/FC IGNY poule H
AS BRUYERES/US RIS ORANGIS poule M

U12/U13

J2 du 06/10/18

ES VIRY/US GRIGNY poule A
FC EVRY "A"/OC GIF poule B
FC MORSANG/BOUSSY-QUINCY poule B
FC COURCOURONNES/AC BONDOUFLE poule E
JUVISY AFE/FC BALLANCOURT poule F
US PLATEAU SACLAY/AS ST GERMAIN ARP. poule H
AS ITTEVILLE/AS TIGERY poule J

AMENDES

JOURNEE DU 29/09/18

U8 SPECIFIQUE

DOURDAN SPORTS feuille de plateau manquante

U9 SPECIFIQUE

DOURDAN SPORTS feuille de présence manquante
ST GERMAIN SAINTRY feuille de présence manquante

U8/U9 MELANGES

AIGLE FERTOISE feuille de présence manquante
FC BALLANCOURT feuille de présence manquante
JUVISY AFE feuille de présence manquante
ES VIRY CHATILLON feuille de présence manquante
FC IGNY feuille de présence manquante
FC WISSOUS feuille de plateau manquante
AS TIGERY feuille de plateau manquante
TREPLIN FOOT absence non justifiée

U9 ESPOIRS

SAINT GERMAIN SAINTRY feuille de plateau manquante

Commission Départementale des Terrains et Equipements

Président : M. Claude GIOS

Membre : M. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

PV du 16 Octobre 2018

Communauté Val d'Yerres – Val de Seine :

Réception de Madame KHELIL Asnia direction des sports VYVS concernant le classement du stade des Bergeries à DRAVEIL.

VILLE de MONTLHERY :

Suite à la visite des vestiaires par la CRTIS, nous rappelons que les installations du stade Paul Desgouillons ne sont pas conformes dans la division dans laquelle le club évolue.

Le classement en catégorie 4 implique que le club doit se mettre en conformité avec le règlement des installations sportives, qui obligera à la commune de faire des travaux pour que ce classement soit effectif pour la saison 2020/2021, date de la fin de la dérogation accordée par la ligue de Paris Ile de France.

Prochaine réunion le 30 Octobre 2018 à 15h

Commission Départementale du statut des Éducateurs

Président : M. Claude DEVILLE CAVELLIN
Membres : MM. GOUZENES, VIVIEN
Assiste : M. PLUSQUELLEC (DA)

PV du 11 octobre 2018

D1 Seniors

Analyse des quatre (4) journées de Championnat
La majorité des clubs répond aux obligations du Statut des Educateurs

US GRIGNY :

- Absence d'éducateur référent nommé.
- L'éducateur Touré DEMBA inscrit sur les feuilles de Match n'a pas de licence éducateur enregistrée

FC BRETIGNY :

- Journée du 07/10, L'éducateur CHEDDAD Jean-Marie inscrit sur les feuilles de Match n'a pas de licence éducateur enregistrée
- Prière aux clubs de se mettre en conformité avant le 31 octobre auprès de la LPIFF.

D1 U19

La majorité des clubs répond aux obligations du Statut des Educateurs

SOISY Sur SEINE, AS LISSOIS F.C, TREMLIN FOOT

- Absence d'éducateurs référent nommés.
 - Les Educateurs inscrits sur la feuille de match répondent aux obligations de diplôme
- Ces trois (3) clubs doivent fournir avant le 21 Novembre les noms des éducateurs Référents à la LPIFF.

D1 U17

La majorité des clubs répond aux obligations du Statut des Educateurs

R.C ARPAJONNAIS

- Absence d'éducateur référent nommé.
- L'éducateur Papa N'Diaye inscrit sur les feuilles de Match n'a pas de licence éducateur enregistrée

FLEURY 91 F.C

- Educateur référent répondant aux obligations de diplôme mais n'est pas celui inscrit sur la feuille de Match

RIS ORANGIS U.S

- Absence d'éducateur référent nommé.
 - Educateur Lassina Christofari inscrit sur la feuille de match répond aux obligations de diplôme
- Prière aux clubs de se mettre en conformité avant le 28 Novembre auprès de la LPIFF.

D1 U15

La majorité des clubs répond aux obligations du Statut des Educateurs

JUVISY A.F

- Absence d'éducateur référent nommé.
- Educateur Quentin COUMONT inscrit sur la feuille de match répond aux obligations de diplôme

US GRIGNY

- Absence d'éducateur référent nommé.
 - Educateur Soumallia DIANKA inscrit sur la feuille de match répond aux obligations de diplôme
- Ces deux(2) clubs doivent fournir avant le 27 Novembre les noms des éducateurs Référents auprès de la LPIFF.

Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Président : M. ADJIMAN
Membres : Marguerite LESUEUR
Excusés : Fernando PASQUINI
CD : Pierre PAREUX

PV du 16 octobre 2018

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH - MATCHS REPORTÉS OU MODIFIÉS :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclub ; Il vous permet de pouvoir saisir **des demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclub** et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000. La procédure avec le formulaire reste inchangée. Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaire : demande de modification de match).

→ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLE DE MATCH :

Les clubs recevant ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF). Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevant qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous les mardis (au lieu du lundi) de 10h30 à 12h00. Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : 01 60 84 93 19.

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

Suite à la réunion du 02/10/2018 organisée par les Commissions Animation et Technique, la Commission sollicite les clubs futsal pour le prêt de leurs installations pour le nouveau criterium des catégories U7 à U13 aux dates suivantes, aux horaires qui vous conviennent :

- Samedi 20 octobre
- Samedi 17 novembre
- Dimanche 18 novembre
- Samedi 24 novembre
- Samedi 15 décembre
- Dimanche 16 décembre
- Samedi 02 février
- Samedi 09 février
- Dimanche 10 février
- Samedi 16 février
- Samedi 30 mars
- Samedi 13 avril
- Dimanche 14 avril
- Samedi 25 mai

MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

6 clubs engagés :

- DIAMANT FUTSAL 3
- IGNUY FUTSAL 1
- MARCOUSSIS FUTSAL 1
- MYA FUTSAL ESSONNE 2
- PARTOUT ATHIS 1
- REVE 1

Le Championnat débutera en semaine 45.

Prochaine réunion : mardi 23 octobre 2018